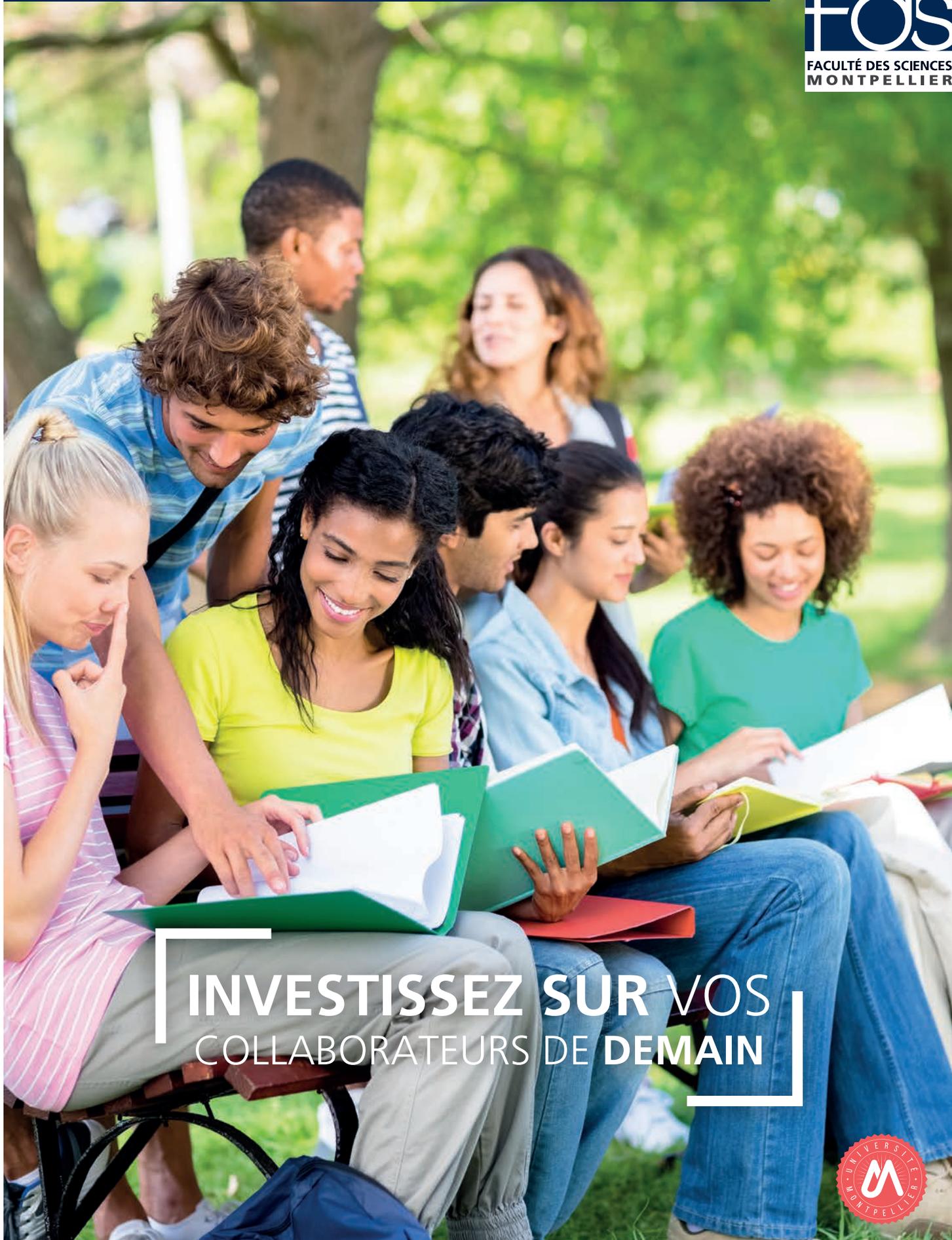


TAXE D'APPRENTISSAGE 2017



INVESTISSEZ SUR VOS
COLLABORATEURS DE DEMAIN





“ Devenez partenaire de la Faculté des Sciences de Montpellier **en investissant** sur vos collaborateurs de demain ! ”

La **Faculté des Sciences de Montpellier** travaille depuis de longues années en relation étroite avec le monde économique. Le recrutement de nos diplômés et de nos stagiaires, ainsi que **le versement de la taxe d'apprentissage en 2016 par près de 170 entreprises**, sont autant de révélateurs des relations qui unissent la Faculté des Sciences et ses partenaires.

Je tenais sincèrement à vous remercier de la confiance que vous témoignez à notre établissement : grâce à la taxe d'apprentissage, vous devenez les **partenaires privilégiés de notre faculté**.

En décidant d'orienter cette obligation fiscale vers notre composante universitaire, vous permettez à nos étudiants de mener de front leur double projet, alliant excellence scientifique et formation professionnelle.

Cette contribution, que votre entreprise verse au bénéficiaire de son choix, **permet le financement des dépenses nécessaires au développement de nos enseignements**. Le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet de **développer nos différentes formations, d'investir dans des outils pédagogiques performants** indispensables à une bonne insertion de nos diplômés dans le monde professionnel (achat de matériel scientifique, développement de la formation à distance, investissement dans la rénovation des salles de cours,...)

Autant d'actions qui témoignent de la détermination de la **Faculté des Sciences de Montpellier, établissement d'enseignement supérieur**, à renforcer ses relations avec le monde socio-économique.

Vous pouvez, vous aussi, choisir de développer un lien créatif durable avec notre structure en soutenant nos projets au service des étudiants comme le font déjà nos entreprises partenaires.

Merci de votre confiance et de votre soutien !

Gilles HALBOUT

Directeur de la Faculté des Sciences

LA FACULTÉ DES SCIENCES EN CHIFFRES

L'éventail de formations proposé par la **Faculté des Sciences de Montpellier (FdS)** témoigne de la richesse et de la diversité de son potentiel d'Enseignement et de Recherche, renforcé par la participation active de représentants des milieux professionnels.

C'est grâce au versement de la taxe d'apprentissage par ses partenaires professionnels que les formations de la **FdS** peuvent continuer à se développer. **Votre contribution est décisive.**

8290

ÉTUDIANTS EN LICENCE ET MASTER

10

AMPHITHÉÂTRES

+ de **1200**

ENTREPRISES PARTENAIRES

+ de **600**

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

200

ANS D'HISTOIRE

35 800 m²

DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES

650

PROFESSIONNELS ASSOCIÉS À L'ENSEIGNEMENT

12

DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

DES FORMATIONS PLURIDISCIPLINAIRES

Le plus grand choix de disciplines en France couvrant les sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur :



Département Biologie
Mécanisme du Vivant (Bio-MV)



Département Électronique –
Électrotechnique – Automatique (EEA)



Département Parcours des Écoles
d'Ingénieurs de Polytech (PEIP)



Département Biologie – Écologie



Département des Langues (DDL)



Département Physique



Département Chimie



Département Informatique



Département Mathématiques



Département Enseignement
des Sciences et Recherche
de l'Enseignement (DESciRE)



Département Enseignement des Sciences
de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement
de Montpellier (DESTEEM)



Département Mécanique

LA FACULTÉ DES SCIENCES ACCOMPAGNE SES ÉTUDIANTS

La **Faculté des Sciences** est une des plus importantes composantes de l'Université de Montpellier. **Elle accueille plus de 8 290 étudiants chaque année.** Elle s'appuie sur les **compétences des laboratoires de recherche de l'Université de Montpellier** et plus particulièrement sur ceux qui sont rattachés à la **Faculté des Sciences**, en liaison avec les autres universités françaises et étrangères, les collectivités territoriales et les grands organismes nationaux de recherche. La **Faculté des Sciences** propose également des **cursus master en ingénierie** et des cursus vers les **métiers de l'éducation**.

LES ENTREPRISES PARTENAIRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES EN 2016

Toujours à l'écoute de ses partenaires, la **Faculté des Sciences** dispose d'un **Pôle Partenariats et Entreprises**, véritable guichet unique pour aider les entreprises à se rapprocher de la FdS via une seule porte d'entrée : stages, emplois, contrats d'apprentissage, taxe d'apprentissage... **Ils nous ont fait confiance :**

3D PLUS S.A. - ACELYS INFORMATIQUE - ADDOSTONES VANILLA - ALCATEL GFI - ALCI - AMBROSI SCIENTIFIC CONSULTING - ANDROMÈDE OCÉANOLOGIE - ANNAYAKE SARL - ANNEALSYS - ANNY JEAN PARFUMS - APELEM S.A. - APPLISUD INFORMATIQUE (A.I.) - APSIDE SA - AQUAFADAS - ARCAGEE - ARETHUSE GÉOLOGY - SARL - AROMATECH - ARSÈNE CABINET D'AVOCATS - ASC BIOCIDES - ASC CROP PROTECTION - ASS PÔLE MONDIAL DE COMPETITIVITÉ EAU - AVE COMICS PRODUCTION - BIOGEMMA - BIO-RAD LABORATORIES - BIORIZON - BIOVIVA ÉDITIONS - BRL INGÉNIERIE - BSD CONCEPT - CABINET D'EXPERTISE PREVOST LYON - CAP INVEST - CAPELEC - CASUAL BOX - CEN-LR - CGI France - CHABAUD - CHARABOT & CIE - CILOA - CMJ DISTRIBUTION - COGNITIS France - CREOCEAN - D THOMAS PARTICIPATIONS - DELTA LOGISTIQUE - DOMAINE ET DEMEURE - DUVAL MARIE CLAIRE - EDGEFLEX EURL - ÉMA - ENVINERGY TRANSACTION - EOXIA - ERBA DIAGNOSTICS France SARL - ETS V. MANE FILS - FAUVERT - FAUVERT DIFFUSION - FONDATION VAN ALLEN - GFI BUSINESS TRANSFORMATION - GFI CHRONOTIME - GFI CONSULTING - GFI INFOGEN - GFI INFORMATIQUE - GFI INFORMATIQUE ENTREPRISE SOLUTIONS - GFI INFRASTRUCTURES PRODUCTION - GFI PROGICIELS - GOLGEMMA - GROUPE LÉA NATURE - GROUPE MERIDIS - HAVAS MÉDIA France - HORIBA ABX - IBEXSA Holding - IDENIX - IDEXX MONTPELLIER - IMAIOS S.A.S. - INSTITUT RADIOPROTECTION SURETÉ NUCLÉAIRE - INTERIM DIRECT - INTESPACE - IPRA France INDUSTRIE DE PARFUM - JV GROUPE - JWWEB - LA BAGUETTE EURL - LA MAIN A LA PATE - LA MESTA CHIMIE FINE - LABORATOIRE LUSTREL - LABORATOIRE NOVEX PHARMA - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 21 - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS 23 - LIP 20 - LIP 22 PARIS - LIP BATIMENT LIP 3 - LIP BATIMENT SECOND ŒUVRE LIP 4 - LIP DEVELOPPEMENT 2 - LIP 9 - LIP DEVELOPPEMENT LIP 8 - LIP MONTPELLIER 2 LIP 7 - LIP MONTPELLIER LIP 6 - LIP TERTIAIRE SOLUTIONS RH - LIP TRANSPORT LIP 5 - LUN'TECH - M. AMORIN JIMMY - MÉRIDIONAL PROP SERVICE - MONESUD - NATURALPAD - NESTLÉ WATERS France - NXP SEMICONDUCTORS - OMYA SAS - ORLANE SA - OTELO S.A. - PAGES BERNARD - PHARMACIE BRUNIQUEL MICHEL - PHARMACIE DES MAGNOLIAS - PHARMACIE DU PLANESTEL - PHYTEX - PROGAREIN - PROTECTA S.A.S. - QUINTILLES BENEFIT France - REYNAUD ET FILS - RIBER - RICARD - S.A.S. FINANCIÈRE STIRAM - S.A.S. IMECA PROCESS - S.A.S. PRODON - S3F CHIMIE - SA PENBASE - SAFT - SANOFI CHIMIE - SARL K - SARL K - SARL SKYROS INTERNATIONAL - SARL SOREAM - SAS GEMA - SASU GFI BUS - SCHLUMBERGER - SCIT - SECAPEM DEFENCE TRAINING SOLUTIONS - SEDNA - SEGURA-CLAUZEL BRIQUET - SEITA - IMPERIAL TOBACCO - SERRE JEAN DIDIER - SHIN ETSU SILICONES - EUROPE BV - SINERGIA SUD - SM TRAITEMENT INFORM NOUV TECHNOLOGIES - SMILE GROUP - SOCIETE G VILA ET CIE - SODERN - STAPHYT - STE RURAL CONCEPT - STIRAM S.A.S. - SYNGENTA France S.A.S. - TOTAL - TRAD - VAISON ÉTANCHE SARL - VINCI ENERGIES France SUD EST

AFFECTATION DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

La **Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier** est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage hors quota. **Choisissez l'organisme collecteur** de votre choix.

Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) en précisant qu'elle soit versée à la **Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier** n° SIRET : **130 020 548 00017** et le n° d'habilitation **0341768M** (code **UAI**).

ATTENTION !

Indiquer clairement le nom de notre composante (**Faculté des Sciences de l'UM**) sur le bordereau de l'organisme collecteur, sinon votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

RÈGLE DU CUMUL

Vous pouvez choisir d'affecter la catégorie **B** (Licence Professionnelle et Master) à la **Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier**.

Dans ce cas, indiquez explicitement « verser l'intégralité des sommes disponibles dans la tranche B par le jeu de la règle de cumul à la Faculté des Sciences ».

Pour verser votre taxe d'apprentissage à une **formation précise**, vous devez indiquer à l'OCTA l'intitulé de la formation et si possible le nom de son responsable.

QUE DEVIENNENT NOS DIPLÔMÉS ?*

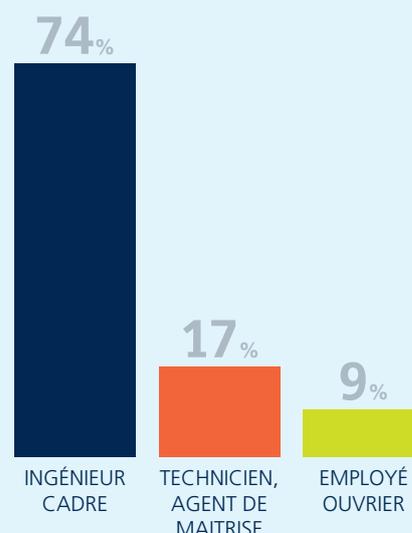
89% DE NOS DIPLÔMÉS MASTERS SONT ENTRÉS DANS LA VIE ACTIVE



10% DE NOS DIPLÔMÉS MASTERS CONTINUENT LEURS ÉTUDES OU PRÉPARENT UN CONCOURS



NIVEAU DE L'EMPLOI



* Source : résultats issus de l'enquête « L'insertion professionnelle à 6 mois », réalisée en février 2016 par la FDS.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt libre d'affectation. Verser sa taxe d'apprentissage à la FdS, c'est investir directement dans le développement de la professionnalisation. Les étudiants de la Faculté peuvent ainsi améliorer leurs conditions d'études et leur employabilité, grâce à des équipements de pointe correspondant aux usages des professionnels.

COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Les ressources issues de la taxe d'apprentissage sont essentielles au bon fonctionnement de la **Faculté des Sciences de Montpellier**. Elles contribuent à personnaliser les parcours de formations afin que nos diplômés soient aptes, à l'issue de leurs études, à répondre à toutes vos exigences professionnelles. De fait, ils constituent un véritable vivier de compétences et de talents pour votre entreprise.

Liste des dépenses éligibles

- achat, location et entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels, y compris des photocopieurs, à l'exclusion de tout mobilier à usage administratif ;
- rémunérations de conférenciers ou d'intervenants apportant aux auditeurs un complément de formation ou d'information sur la vie professionnelle ;
- location de salles destinées à la formation, dépenses destinées à promouvoir les formations sous réserve que les manifestations aient lieu dans l'établissement, voyages d'études en France ou à l'étranger en liaison avec la formation dispensée ;
- petits travaux d'amélioration des locaux à finalité pédagogique et professionnelle ;
- prestations de services par les entreprises ou leurs organisations professionnelles

AMÉLIORER LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à la **Faculté des Sciences de Montpellier**, vous contribuerez à l'amélioration de ses équipements, vous participerez au financement de moyens pédagogiques à usage exclusif d'un enseignement scientifique toujours plus performant.

